




La revue *Aleph. langues, médias et sociétés* est approuvée par ERIHPLUS. Elle est classée à la catégorie B.

Du système matrimonial en Algérie : Structure et logiques de l'endogamie familiale

نظام الزواج في الجزائر: بنية ومنطق الزواج الداخلي العائلي

From the matrimonial system in Algeria: Structure and logics of family endogamy

Merabet Imen - CREAD-ALGER 2 الجزائر

	Soumission	Publication numérique	Publication Asjp
	18-09- 2021	25-12-2022	31-01-2023

Éditeur : Edile (Edition et diffusion de l'écrit scientifique)

Dépôt légal : 6109-201

Edition numérique : <https://aleph.edinum.org>

Date de publication : 25 décembre 2022

ISSN : 2437-1076

(Edition ASJP) : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/226>

Date de publication : 31 janvier 2023

Pagination : 575-592

ISSN : 2437-0274

### Référence électronique

Merabet Imen, « Du système matrimonial en Algérie : Structure et logiques de l'endogamie familiale », *Aleph* [En ligne], 10 (1) | 2023, mis en ligne le 25 décembre 2022. <https://aleph.edinum.org/6741>

### Référence papier

Merabet Imen, « Du système matrimonial en Algérie : Structure et logiques de l'endogamie familiale », *Aleph*, 10 (1) | 2023, 575-592.



## **Du système matrimonial en Algérie : Structure et logiques de l'endogamie familiale**

نظام الزواج في الجزائر : بنية ومنطق الزواج الداخلي العائلي

## **From the matrimonial system in Algeria: Structure and logics of family endogamy**

MERABET IMEN

الجزائر 2 CREAD-ALGER

### **Introduction**

Le choix d'un conjoint à l'intérieur du groupe ou l'endogamie familiale, révèle une organisation basée sur le principe Khaldounien de *Âçabiya*, défini lui-même comme une solidarité tribale qui repose essentiellement sur les liens de parenté (Ibn Khaldoun, 1332-1406).

Les études anthropologiques sur la parenté ont dès le départ, privilégié la problématique de l'endogamie et du mariage dit « arabe » désignant le mariage préférentiel avec la cousine parallèle patrilatérale. Ces travaux ont mis en avant une logique politique liée à la fission du groupe à la suite de son accroissement ou à la fusion des petites unités (Barth, 1961; Murphy et Kasdan, 1959; Bonte, 1994; Gellner, 2003). La logique économique a été également mise en avant à travers l'hypothèse du maintien des héritages féminins (Favret-Saada, 1966; Chelhod, 1965; Bourdieu, 2002; Fox, 1972; Jurdi et Saxena, 2003; Bittles, 2003), mais aussi par la confiscation de la force de travail des femmes (Meillassoux, 1975), alors que la logique lignagère viserait la conservation d'une présumée pureté du sang et noblesse de la lignée (Cuisenier, 1962; Bourdieu, 1962; Bonte, 2016). Les sociologues ont plutôt privilégié le concept d'homogamie sociale et de stratégies matrimoniales dans le choix du conjoint (Girard, 1964; Bozon et Heran, 2006; Kaufmann, 2003).

À travers des approches plutôt sociodémographiques et comparatives, l'étude des facteurs qui expliqueraient le comportement endogamique dans certaines régions du monde a été favorisée dans d'autres recherches (Tabah et Sutter, 1952; Khlat, 1989; Fargues 1986; Todd, 1983; Bittles, 2001; Todd Emmanuel, 1983; Kerkeni et al., 2007; Safi, 2008). Ainsi, les taux les plus élevés d'unions consanguines ont été associés à l'habitation dans les zones rurales, au faible niveau d'instruction et statut socio-économique, à l'émigration et son pendant d'intégration ainsi qu'à d'autres facteurs d'ordre culturel et religieux.

En Algérie, les travaux ont, dans l'ensemble, adopté la thèse du maintien des liens et des solidarités, que ce soit dans le cadre du monde rural (Chaulet, 1986;

Bennoune, 1998; Addi, 1999; Anaris, 2016) ou dans les villes (Adel, 1990; Laoualich, 2017).

Par ailleurs, d'autres études, de portée locale, en bio-anthropologie se sont aussi penchées sur l'union endogamique, ses causes et son impact sur la santé, dont l'étude de (Sidi-Yakhlef et Aouar Metri, 2013) chez la population rurale de Oulhaça dans l'Ouest algérien; (Mortad, 2013) chez la population du littoral dans l'extrême Ouest algérien et (Saoudi, 2016) chez les Chaouis.

Les résultats attestent globalement de la forte consanguinité biologique des populations étudiées et de la persistance, d'un point de vue socioculturel, des pratiques matrimoniales endogamiques dans la lignée patrilatérale notamment.

Dans une visée plutôt socio anthropologique, et à travers le prisme des mariages endogamiques, ce travail se veut une contribution à la compréhension des mécanismes assurant le fonctionnement et la reproduction du système matrimonial.

Il contribue aussi au décryptage du paradigme du « mariage arabe » à travers l'analyse de la structure endogamique dans les deux lignées de parenté patrilinéaire et matrilineaire.

Pour ce faire, nous avons adopté le concept d'endogamie familiale pour désigner le choix préférentiel ou forcé d'un conjoint au sein du groupe d'appartenance, admettant « les liens du sang, mais aussi le réseau des relations interpersonnelles socialement reconnues centré sur Ego » (Barry et al., 2000 : 729).

Nous avons interrogé ainsi :

- L'étendue de l'endogamie familiale aujourd'hui?
- La structure de ce mode d'union?
- Les logiques matrimoniales en œuvre?

Afin de répondre à ces questionnements, nous avons exploité dans le cadre d'une approche quantitative, les données de l'enquête nationale à indicateurs multiples — MICS 6 — 2019, qui a ciblé 31 325 ménages et 69 660 individus, en se focalisant sur les femmes âgées de 15 à 49 ans. (Rapport MICS 6, 2020)

Nous avons entrepris une analyse descriptive comparative des caractéristiques individuelles et familiales entre les femmes ayant un lien de parenté avec leurs conjoints et celles ayant conclu des mariages exogamiques. Des renvois à d'autres sources de données sont nécessairement faits dans le but de situer l'évolution structurelle du mariage endogamique dans le temps.

## 1. Maintien ou recul de l'endogamie familiale ?

Durant les 50 dernières années, le mariage endogamique connaît à travers les résultats des différentes études et enquêtes, des fluctuations, même si terrains, méthodes, échantillons et périodes divergent (Table n° 1).

Table n° 1. Taux moyen des mariages apparentés selon différentes enquêtes

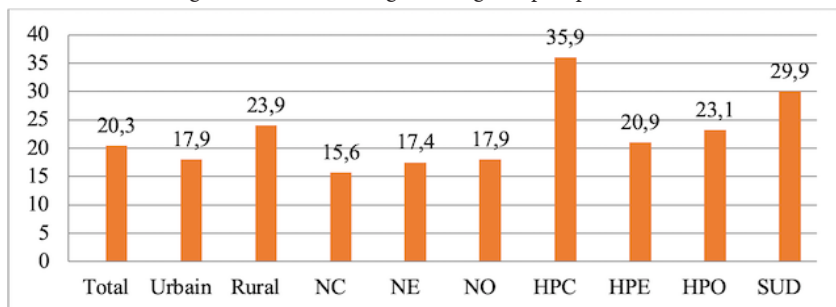
Enquêtes	Taux mariages apparentés	Références
ESNP, 1970	32 %	Kouaouci, 1992
Enquête ENAF, 1986-1987	40 %	Kouaouci, 1992
Enquête EASF, 2002	33,3 %	Rapport final, 2002
Enquête de la Forem, 2007	38,30 %	Mortad, 2016
(PNR Mutations Familiales 2012)	32,8 %	Rapport final, 2014
MICS 6, 2019	20,3%	Rapport final, 2020

Source : Tableau composé par l'auteur, 2022.

Selon les données publiées par l'ONS (Kouaouci, 1992 : 136) une augmentation notable des unions entre apparentés a été enregistrée entre l'année 1970 et 1986 alors qu'une tendance globalement baissière a été subséquemment observée dans les enquêtes ENAF (1986) et EASF (2002) et qui s'est confirmée récemment par les données de la MICS 6 notamment. Cela dit, le taux annoncé par cette dernière enquête reste à notre avis, en deçà du poids réel du mariage entre consanguins, dans la mesure où ces mariages ont été saisis chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées au moment de l'enquête, écartant par conséquent les veuves et les divorcées ainsi que celles ayant dépassé cette frange d'âge.

Malgré son affaiblissement, l'endogamie familiale maintient une certaine stabilité sur le plan régional, les données révèlent sa résilience dans le rural, le sud et les hauts plateaux centre en particulier (Figure n° 1).

Figure n° 1. Les mariages endogamiques par EPT

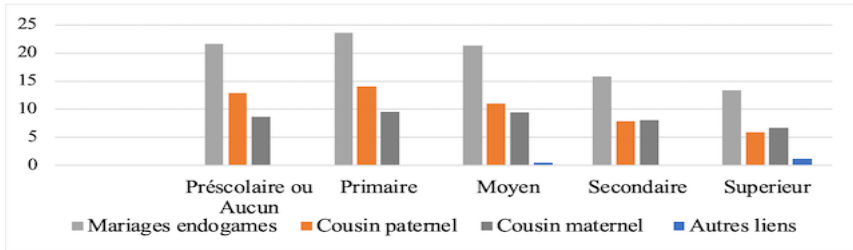


Source : Merabet, MICS 6, 2019.

Cette dissimilitude dans les comportements nuptiaux entre différents niveaux d'urbanisation invoque l'apport de l'urbanisation dans l'engagement du processus d'instruction, de salarisation, de décohabitation et de distanciation par rapport au groupe de parenté, conduisant à des choix matrimoniaux individuels ce qui a participé à la redéfinition des réseaux d'appartenance dans la ville (Todd, 2007; Oussedik et al, 2012; Anaris, 2016).

En effet, les données de la MICS 6 ont affiché une endogamie/exogamie proportionnellement inversement corrélée au niveau d'instruction (Figure n° 2).

Figure n° 2. Endogamie selon niveau d'instruction



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

Ce dernier paraît plus discriminatoire dans le cadre d'une endogamie patrilatérale, c'est-à-dire que les niveaux faibles d'instruction enregistrent des taux d'endogamie plus importants. La tendance est globalement la même dans l'endogamie matrilatérale, mais des flottements sont observés d'un niveau à un autre.

Quant à la situation par rapport au travail, les mariages endogamiques notamment ceux qui se sont conclus dans la parenté patrilatérale sont plus fréquents chez les femmes inactives.

Cela conduit à interroger les conditions de vie des femmes étudiées à travers l'indice de bien-être économique.

Seulement, comme nous pensons que la logique économique ne peut qu'être transversale aux autres logiques matrimoniales, nous allons d'abord examiner la structure de l'endogamie familiale.

## 2. Structure des mariages endogamiques : une logique lignagère ?

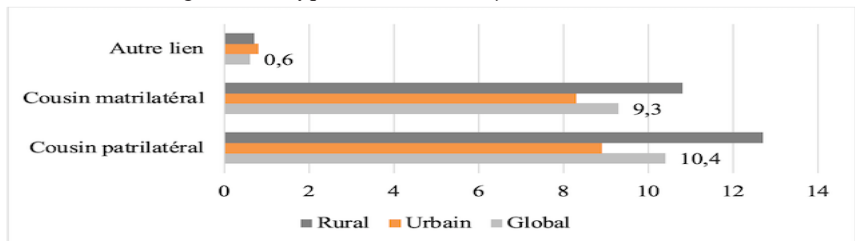
Le cousin parallèle patrilatéral ou le « *oulid el Amm* » demeure dans la littérature anthropologique la figure principale d'un modèle de mariage dénommé « arabe », qui a suscité dans le passé proche une grande controverse, parce qu'il se

heurte au premier principe de la théorie straussienne de l’alliance matrimoniale : l’échange des femmes (Lévi-Strauss, 2008).

Globalement, la statistique nous révèle une réalité qui conforte le paradigme du « mariage arabe » puisqu’elle continue d’exposer des taux certes en baisse, mais qui sont comparés aux autres unions endogamiques, en faveur des mariages entre cousins parallèles patrilatéraux<sup>1</sup>.

Les résultats de l’enquête en grappe à indicateurs multiples (MICS 6) ont affirmé que plus de la moitié des 20,3 % des mariages endogamiques à savoir 10,4 % se sont conclus dans la parenté patrilatérale, dont 12,7 % d’union dans la strate rurale et 8,9 % dans l’urbain algérien. Les mariages matrilatéraux ont, quant à eux, enregistré 9,3 % sur le plan national, dont 8,3 % dans les zones urbaines et 10,8 % dans les zones rurales (Figure n°3).

Figure n° 3. Type de lien avec conjoint selon strate

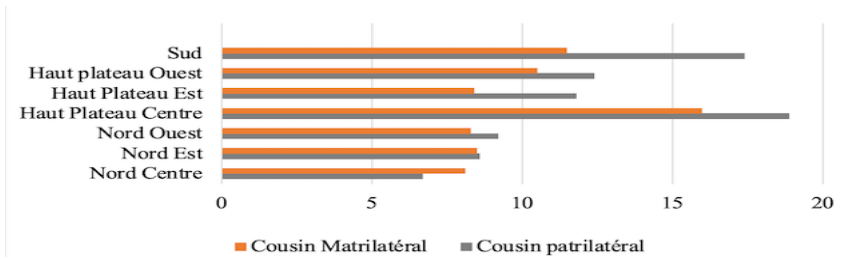


Source : Merabet, MICS 6, 2019.

Nous pouvons bien remarquer que les écarts entre les unions enregistrées dans chaque lignée ne sont pas importants, alors que l’Algérie a été tout le temps classé parmi les aires de forte pratique endogamique agnatique. Une autre constatation en contradiction avec un postulat de départ, celle d’une endogamie matrilatérale plus forte dans les régions nord (notamment dans le nord centre) qui concède la place à une endogamie plutôt patrilatérale à mesure que nous nous dirigeons vers les hauts plateaux puis le sud, particulièrement dans les zones rurales. (Figure n° 4)

Figure n° 4. Lignée de mariage selon EPT

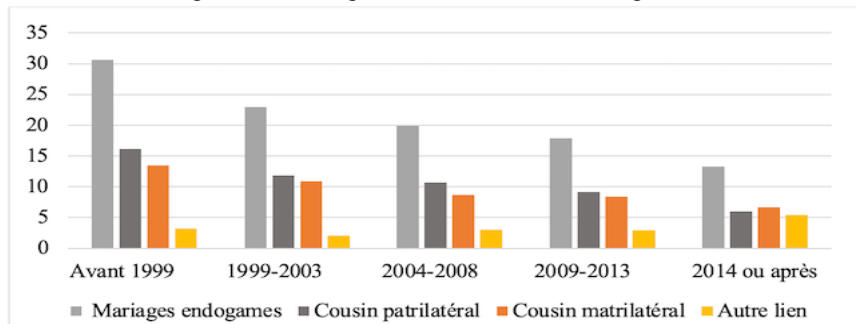
1. L’union avec la cousine croisée ou parallèle matrilatérale et d’autres types de lien de parenté avec conjoint.



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

La mise en rapport avec la période du mariage (entre 1999 et 2014) montre une intensité de l'endogamie patrilineale dans les unions conclues avant 1999, puis un rétrécissement continu de l'écart entre les deux lignées de parenté affichant des alternances (Figure n° 5) dues à l'évolution même du volume des mariages durant ces périodes (ONS, 2012, 2017).

Figure n° 5. Endogamie selon l'année de mariage



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

L'enquête ENAF (1986) avait enregistré 17 % de mariages conclus dans la lignée patrilineale contre 12 % d'unions matrilineales (Kouaouci, 1992). Quelques années plus tard, PAPFAM (2002) annonce 13 % de mariages dans la parenté patrilineale et 10 % du côté maternel.

Durant les années 2000, des travaux de genre monographique ont aussi montré la dominance des unions dans la parenté patrilineale. Parmi elles, une étude bio-anthropologique sur la région rurale de M'sirda dans l'Ouest algérien (Mortad, 2016) qui a enregistré 14,89 % d'unions entre cousins de premier degré, dont les cousins patrilineaux.

Par ailleurs, d'autres travaux nuancent ces résultats, dont l'enquête réalisée par (Anaris, 2016) sur la région d'Azeffoun en Kabylie maritime, mais aussi dans les cités algériennes, attendu qu'une recherche historiographique a bien démontré



que les mariages agnatiques ne constituaient pas la majorité des unions entre apparentés dans le vieil Alger (Laoualich, 2017).

Cette évolution est liée aux différentes phases d'instabilité qu'a connues le pays depuis la moitié du siècle précédent, renvoyant théoriquement à un contexte de crise et de guerre (Chelhod, 1965) ayant poussé plusieurs familles notamment dans le rural, à adopter un comportement endogamique dans le but de se préserver par la solidarité et la patrimonialisation des ressources (Favret-Saada, 1966; Godelier, 2010). Le taux important des mariages agnatiques avant 1999 en Algérie (17,6 %) l'atteste.

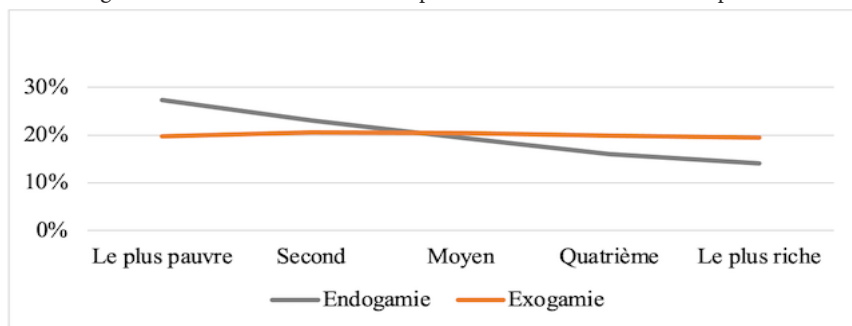
L'endogamie familiale semble demeurer par l'effet des zones rurales plutôt agnatique, avec des différences régionales, seulement la baisse de la pratique endogamique dans le mariage et la réduction des écarts entre les unions conclues dans chaque lignée de parenté se confirment par la MICS 6, annonçant ainsi la modification de la structure nuptiale endogamique des Algériens.

Même s'ils nécessitent un traitement plus approfondi, ces résultats mettent en cause le modèle du mariage arabe et l'idée de sa dominance en Algérie. Mais ce recul, est-il dicté par un besoin de subsistance ou de patrimonialisation ?

### 3. Endogamie et niveau de vie : logique patrimoniale ou solidaire ?

C'est en termes de disparités de niveau de vie que nous avons fureté les conditions d'existence de l'endogamie familiale, par une mise en lien entre niveau de richesse et mode matrimonial. (Figure n° 6)

Figure n° 6. Mode d'union selon quintile de bien-être économique



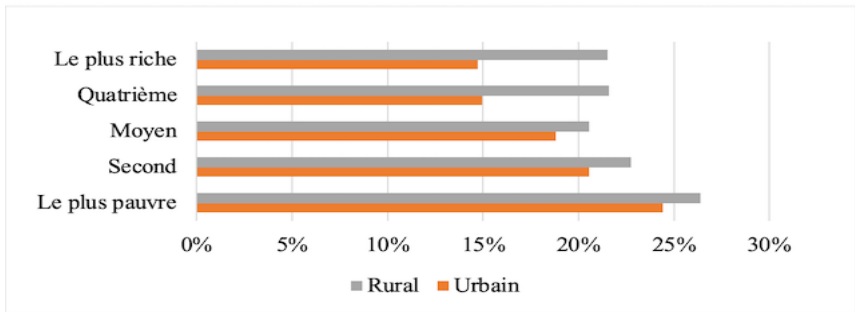
Source : Merabet, MICS 6, 2019.

Les Taux des mariages exogamiques se répartissent d'une manière relativement égale sur les quintiles du bien-être économique, alors que les proportions d'endogamie sont plus élevées dans les plus bas niveaux de richesse. Ses

proportions sont importantes dans le quintile le plus pauvre, mais une tendance baissière parfaitement linéaire s'amorce ensuite chez les catégories de moins en moins pauvres. Des résultats qui confortent des travaux antérieurs ayant établi le lien entre endogamie familiale et condition économique (FOX, 1972; Jurdi et Saxena, 2003; Bittles, 2003).

Ce même schéma s'applique dans la zone urbaine, tandis que la strate rurale enregistre, des taux d'endogamie plus élevés dans le plus pauvre et le plus riche quintile, avec une baisse remarquable dans le second et moyen quintile. (Figure n° 7)

Figure n°7. Mariages endogamiques selon strate et quintile de richesse



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

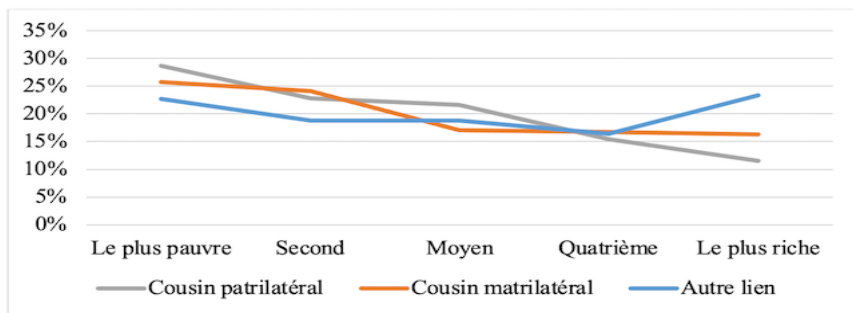
Ceci indique probablement la mise en action d'une logique économique patrimoniale à l'occasion d'une union endogamique dans le rural. Il a été en tout cas noté que l'aristocratie économique algérienne se maintenait autrefois, par l'accumulation du capital dans le rural, via la propriété terrière notamment, pour l'investir ensuite dans d'autres activités en zones urbanisées (Mahdid, 1998).

Par rapport à la lignée, l'endogamie patrilatérale paraît plus intense dans un environnement vulnérable qui pousse les familles à renforcer les liens entre elles afin de s'en sortir ensemble (Sennett, 1976; Guetta et Megdiche, 1990).

L'endogamie matrilatérale paraît dans l'ensemble, moins sensible aux variations des niveaux de richesse. En d'autres termes, comparées aux mariages endogamiques patrilatéraux, les unions matrilatérales ne semblent pas dans ce cas, essentielles à une logique économique (Figure n° 8).

Ainsi, la faiblesse du capital économique et scolaire chez certaines catégories sociales assure la continuité de stratégies de reproduction de composantes familiales (Bourdieu, 1962).

Figure n° 8. Quintile de richesse selon lignée de mariage



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

La logique économique ne peut être cernée uniquement par les conditions de vie des familles endogames, il est indispensable d'associer une approche qualitative à même de nous renseigner sur la circulation des biens et les stratégies des acteurs lors des mariages. À présent, même si le patrimoine familial perd de son importance (Kerrou et Kharoufi, 1994; Oussedik et al., 2017) comme support à la solidarité, les unions matrimoniales répondent tout de même par le comportement endogamique à une logique économique, éventuellement patrimoniale afin de faciliter le fonctionnement d'une parenté pratique et solidaire qui instrumentalise la fécondité aussi comme enjeu de la reproduction démographique et sociale (Meillassoux, 1975; Weber, 2005).

#### 4. Endogamie et fécondité : une logique nataliste ?

Le mode d'union n'a pas été fréquemment retenu comme un facteur discriminatoire dans l'analyse de la fertilité, pourtant le terrain montre que le schéma de la fécondité dans le cadre des mariages endogamiques se distingue bien de celui des mariages exogamiques. (Figure n° 9)

Pour examiner cet effet, nous nous sommes penchées sur la fécondité dans les mariages endogamiques afin de vérifier l'hypothèse d'une éventuelle logique nataliste dans ce mode d'union, sans pour autant manquer de l'inscrire dans le cadre de son évolution globale.

Une fécondité modelée au niveau local et mondial, par la baisse de la mortalité, l'élévation du niveau de vie et d'instruction, mais aussi l'élévation de l'âge au premier mariage (Chesnais, 1986).

L'évolution de la fécondité a connu globalement le même dessein en Algérie, après une baisse sensible, elle demeure toutefois stable durant les vingt dernières années (Hammouda, 2021). Les données la MICS 6 ont affiché un indice conjoncturel de fécondité de 2,8 enfants par femme en 2019, voire une légère

hausse par rapport à la MICS 4 (2,7), mais que nous pensons là aussi et pour les mêmes causes, en deçà du taux réel.

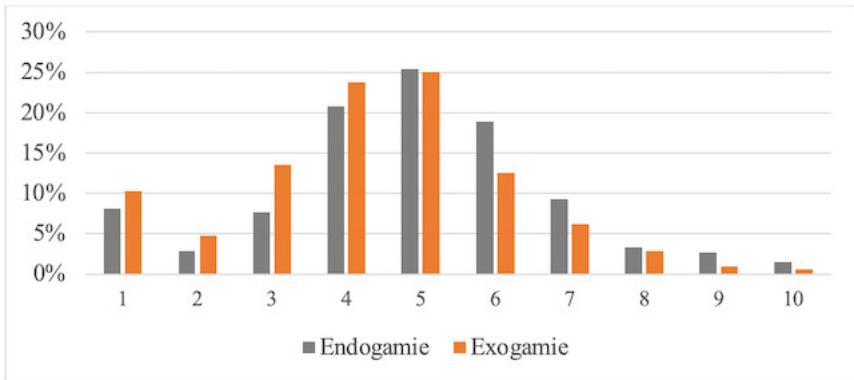
Cette relative stabilité est due aux volumes des mariages d'un côté et à la faiblesse de l'emploi féminin de l'autre (Hammouda, 2018).

#### 4.1. La fécondité saisie par la descendance finale

La descendance finale s'est avérée pour notre travail l'indicateur le plus fiable pour estimer le nombre réel des enfants par femme, ainsi, lorsque nous avons pris le nombre de naissances vivantes chez les femmes qui ont théoriquement fini leur cycle de procréation, la descendance finale a atteint une moyenne de 3,1 enfants chez les femmes entre 45 et 49 ans actuellement mariées.

Une moyenne qui a, certes, chuté en comparaison à celle enregistrée en 2002, estimée à 6,2 enfants par femme (PAPFAM, 2005), mais qui cache tout de même, un taux important de femmes ayant plus de 5 enfants. Les unions endogamiques affichent une descendance moyenne de 3,9 enfants par femme, alors que les volumes s'atténuent considérablement en exogamie après le 5<sup>e</sup> enfant avec une descendance finale de 3,3 enfants (Figure n°9).

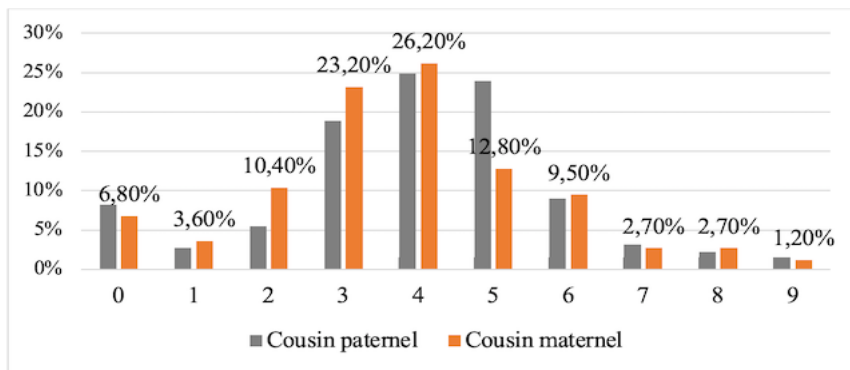
Figure n°9. Nombre d'enfants chez les femmes de 45-49 ans selon mode d'union



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

La MICS 6 nous offre aussi la possibilité d'observer le comportement reproductif dans chaque lignée de parenté. La même configuration que la précédente se maintient en endogamie patrilatérale et avec des proportions encore plus importantes, convergeant à un nombre moyen de 4,01 enfants par femme, alors que le nombre moyen dans les mariages entre apparentés matrilatéraux a enregistré 3,8 enfants par femme. (Figure n° 10)

Figure n° 10. Nombre d'enfants chez les femmes de 45-49 ans selon lignée de mariage



**Source :** Merabet, MICS 6, 2019.

Le lien entre lignée de mariage et fécondité a déjà été établi auparavant par l'enquête algérienne de la santé de la famille qui a enregistré en 2002 une descendance finale plus étendue (6,2) chez les femmes dont les conjoints étaient cousins patrilatéraux et 5,6 enfants par femme lorsqu'ils étaient matrilatéraux. Alors que les femmes n'ayant aucun lien de parenté avec leurs conjoints avaient en moyenne 5,3 enfants (PAPFAM, 2005).

En résumé, comparée aux résultats de l'enquête de 2002, la situation présente en 2019 :

1. Un rétrécissement de la descendance finale par femme même dans le cadre d'une endogamie familiale
2. Un rétrécissement des écarts du nombre d'enfants par femme dans les deux lignées de parenté.

#### **4.2. Fécondité et âge au mariage**

Le rapport entre âge au premier mariage et fécondité est avéré, mais l'explication ne se limite pas à l'aspect démographique de la « durée d'exposition aux grossesses » (PAPFAM, 2005 : 74), d'ailleurs, les écarts d'âge analysés, afin de mesurer leur impact sur la fécondité, ne sont pas trop importants pour que celle-ci soit très différenciée, sauf si la comparaison est établie entre les femmes mariées à moins de 18 ans et celles à plus de 30 ans (PAPFAM, 2002 : 122).

Par contre, les faibles taux d'instruction et de travail chez les femmes entraînent une plus forte tendance à se marier plus jeune et dans le cercle des proches, avec un impact sur le recours à la contraception allongeant ainsi la durée d'exposition à la procréation.

La précocité du mariage indique globalement, mais non pas exclusivement, une catégorie sociale qui adhère pleinement, à un autre modèle de réussite sociale que celui tracé par le chemin de l'école. À ce projet, des jeunes filles sont

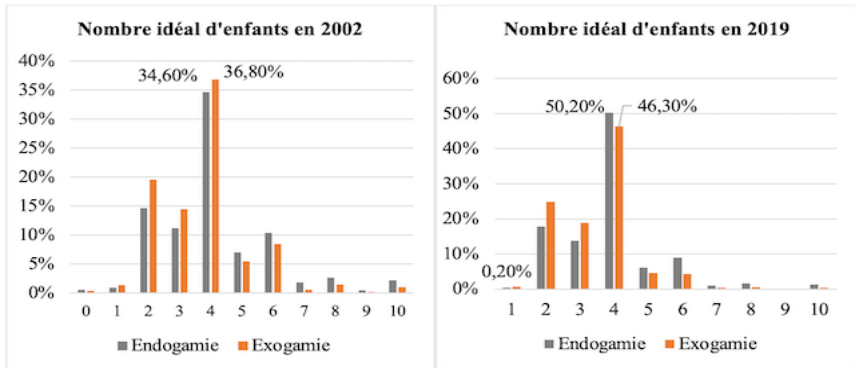
orientées et préparées, pour advenir comme des mères d'une postérité prospère, qui authentifie leur réussite sociale. La durée d'exposition n'est vue que comme une condition favorable à son accomplissement, elle n'est donc fonctionnelle que si ce projet de réussite en est en œuvre.

Si la fécondité est soumise à la contrainte de facteurs modifiant les choix reproductifs initiaux, la fécondité désirée permet quant à elle de percevoir l'évolution de la place qu'occupe aujourd'hui la progéniture au sein des familles.

### 4.3. Fécondité et genre en perspective

Le nombre moyen d'enfants souhaité en 2019 est de 3,3 alors qu'il était de 3,8 enfants par femme en 2002 affichant ainsi globalement une tendance baissière qui se rapproche de la descendance finale réelle des femmes (Hammouda, 2021). Cependant, les proportions des femmes désirant 2 à 4 enfants ont augmenté, en comparaison à 2002 alors que les taux des plus de 4 enfants ont sensiblement baissé. C'est-à-dire que même si avoir 3 à 4 enfants demeure un idéal pour une bonne partie des femmes, une progéniture allant au-delà de ce nombre, est quasiment non envisageable. (Figure n° 11)

Figure n° 11. Nombre idéal d'enfants en 2002 et 2019 selon mode de mariage



Source : Merabet, MICS 6, 2019.

En plus de leur impact sur la descendance finale, les préférences des couples quant à la distribution sexuelle de leur progéniture sont un indicateur de l'évolution des statuts et rôles des sexes au sein de la famille et de la société. Elles nous renseignent sur l'état des valeurs qui ont à la fin permis la catégorisation des différents systèmes familiaux (Le Play, 1871 ; Todd, 1983).

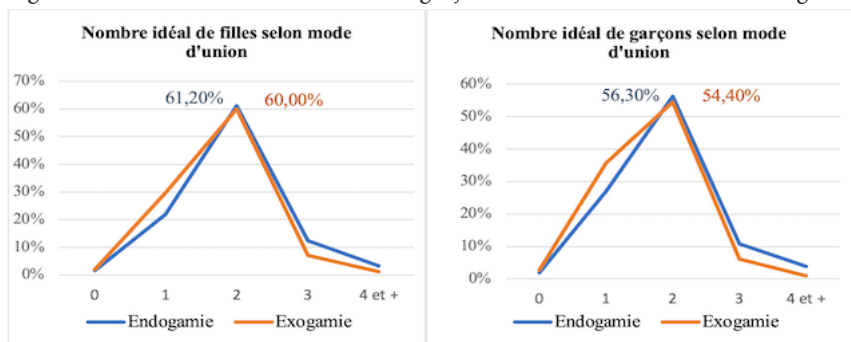
Où sommes-nous aujourd'hui par rapport à ces préférences génésiques ?

D'une manière globale, la tendance était en 2019 plutôt pour deux filles à hauteur de 60,2 % et deux garçons pour 54,8 % des réponses des femmes. Ces

mêmes préférences avaient enregistré en 2002 des taux plus convergents pour les deux sexes, optant à 45,5 % pour deux filles et à 46,1 % pour deux garçons. Étions-nous plus égalitaires ?

La ventilation par mode d'union n'a pas modifié la tendance générale : le volume de réponse des femmes en union endogamique ayant préféré avoir deux enfants de sexe féminin est là aussi plus important que la proportion de celles ayant plutôt souhaité deux garçons (61,20 % contre 56,30 % des femmes actuellement mariées). Un écart qui a tendance à se creuser encore plus chez les femmes n'ayant aucun lien de parenté avec leurs conjoints (60 % ont souhaité avoir deux filles contre 54,40 % préférant deux garçons). Avec un volume considérable de femmes en exogamie ne voulant avoir qu'un seul garçon (35,7 %) contre 27 % d'endogames (Figure n° 12).

Figure n° 12. Nombre idéal de filles et de garçons en 2019 selon mode de mariage



**Source :** Merabet, MICS 6-2019.

Ces variations sont probablement dues à l'effet d'un contexte caractérisé à partir de 2001 par une baisse de natalité, seulement nous pensons que le rapprochement des taux enregistrés dans la période citée (2002) indiquait déjà une phase de transition où la tendance en matière de préférences était déjà en train de s'inverser.

Aujourd'hui, le soutien matériel (Merah, 2014) et affectif qu'apporte la fille célibataire ou mariée à sa famille d'origine a modifié les attentes et préférences des parents envers la fille et le fils.

L'explication de ce comportement nécessite une approche systémique et globale qui articule l'instruction et le salariat des femmes et leur impact, d'abord sur la situation économique de la famille (Merah, Boussaid, Merabet, 2022), puis sur le recul de l'âge au mariage, ce qui a allongé la durée de présence au domicile familial pour les filles.

## Conclusion

Le mariage endogamique est pris dans le cadre de ce papier comme analyseur du système matrimonial, voire de la société tout entière, dans la mesure où il indique le lieu de survivance d'un fonctionnement antérieur à l'intervention de l'État « qui organise la concentration et la redistribution des différentes espèces de capital, économique, culturel et symbolique entraînant ainsi la transformation des systèmes de stratégies de reproduction » (Bourdieu, 1962).

En effet, le mariage endogamique notamment dans la parenté agnatique, repose sur un niveau d'éducation relativement plus bas, un faible taux d'occupation, un niveau de richesse plus pauvre, un jeune âge au mariage, mais aussi sur une fécondité assez élevée parfois même chez les plus jeunes générations. Alors que les femmes en unions matrilatérales ont paru plus favorisées en matière de capital scolaire et économique.

Cette différenciation peut être à l'origine d'une logique lignagère dans l'une et l'autre lignée de parenté, alors que Fox Robin évoque une dérive matrilineaire d'un système de parenté foncièrement patrilineaire comme conséquence de l'essor socio-économique des femmes (Fox, 1972).

Reste à savoir si ces conditions de vie produisent un environnement endogamique à défaut d'atouts permettant des alliances matrimoniales et sociales ou bien une organisation familiale endogamique qui reproduit pour sa propre survie, les conditions de maintien d'une solidarité fonctionnelle et mécanique qui n'est que le revers de la logique économique.

Ce fonctionnement requiert une descendance abondante ce qui justifie une logique nataliste plus soutenue dans le cadre d'unions endogamiques, mais qui est aujourd'hui contrecarrée à l'échelle régionale et mondiale, par les conditions sociologiques du contexte qui font aussi que les familles algériennes préfèrent avoir aujourd'hui plus de filles.

De l'autre côté, les faibles écarts entre les propensions des mariages lignagers dans la structure matrimoniale endogamique n'admettent pas de conclure sur la dominance du mariage parallèle patrilatéral, ce bref papier a néanmoins tenté de mettre en lumière quelques pistes dans le but de déconstruire le paradigme du mariage dit arabe.

## Bibliographie

- Adel, Faouzi. 1990. La formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris V.
- Addi, Lahouari. 1999. Les mutations de la société algérienne : famille et lien social dans l'Algérie contemporaine. La découverte, Paris.
- Anaris, Mohand. 2016. Stratégies matrimoniales à l'épreuve de la modernisation : cas de



- Kabylie maritime 2000-2010. Thèse de doctorat en anthropologie, Université de Tizi-Ouzou.
- Barry, L. ; Bonte, P.; D'onofrio S.; Govoroff, N.; Jamard, J-L.; Mathieu N-C. ; Porqueres, I G-E. ; Wilgaux, J., Zempleni, A.; Zonabend, F. 2000. « Glossaire de la parenté ». Dans L'HOMME, revue française d'anthropologie, n° 154-155. Pages 721-732.
- Bennoune, Mahfoud. 1998. Esquisse d'une anthropologie de l'Algérie politique. Mari-noor Alger.
- Bittles, AH. 2003. Consanguineous marriage and childhood health. Centre for Human Genetics, Edith Cowan University, Perth, Australie.
- Bonte Pierre. 2016. Récits d'origine : contribution à la connaissance du passé ouest-saharien (Mauritanie, Maroc occidental, Algérie et Mali). Karthala, Paris.
- Bourdieu, Pierre. 1962. Célibat et condition paysanne. Dans Études rurales, n° 5-6. Pages 32-135. [En ligne]. Doi : <https://colibris.link/KA1Lj>
- Bozon, Michel et Heran, François. 2006. La Formation du couple, textes essentiels pour la sociologie de la famille. Paris : La Découverte.
- Chalet, Claudine. 1986. *Les frères, la terre et l'argent*, vol. I. Alger, OPU.
- Chesnai, Jean-Claude. 1986. La transition démographique : étapes, formes, implications économiques. INED, Paris : PUF.
- Chelhod, Joseph. 1965. « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe ». Dans L'Homme. n° 3-4, Tome 5. [En ligne] Doi : <https://colibris.link/sZ6oZ>
- Cuisenier, Jean. 1962. « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe ». Dans L'Homme. n° 2, Tome 2. Pages 80-105.
- Fargues, Philippe. 1986. « Le monde arabe : la citadelle domestique ». Dans Burguière A., et al., *Histoire de la famille*, Paris : Armand Colin.
- Favret-Saada, J. 1966. « La segmentarité au Maghreb ». Dans L'Homme, 6 (2). Pages 105-111. [En ligne]. DOI : 10.3406/hom.1966.366790. [www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1966\\_num\\_6\\_2\\_366790](http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1966_num_6_2_366790)
- Fox, Robin. 1972. Anthropologie de la parenté : une analyse de la consanguinité et de l'alliance. Gallimard, France.
- Gellner, Ernest. 2003. *Les saints de l'Atlas*. Saint-Denis, Bouchène.
- Girard, Alain. 1964. Le choix du conjoint : une enquête psychosociologique en France. Paris : PUF. 203 p.
- Godelier, Maurice. 2010. Les tribus dans l'histoire et face aux états. France : CNRS.
- Guetta, Maurice et MEGDICHE, Cyrille. 1990. « Famille urbanisation et crise du logement en Algérie ». Dans Sociétés contemporaines, n° 95-115. Paris : L'Harmattan.
- Hammouda, Nacer-Eddine. 2021. « La fécondité en Algérie : quelle transition ? études approfondies MICS 6 ». Conférence restitution. [En ligne]. <https://www.researchgate.net/publication/323074180>. DOI : 10.13140/RG.2.2.33678.28487.
- Hammouda, Nacer-Eddine. 2018. « Analyse de la fécondité » dans Démographie et/ou développement. [En ligne] <https://colibris.link/TYx4j>
- Jurdi Rozzet et Saxena Prem C. 2003. « La prévalence et les corrélats des mariages consanguins au Yémen : similitudes et contrastes avec les autres pays arabes ». Dans journal

- des sciences biosociales 35 (1). Pages 1-13, Cambridge University Press.
- Kaufmann, Jean-Claude. 2003. *Sociologie du couple*. Paris : PUF. 127 p.
- Kerkeni, E. ; Monastiri, K.; Seket, B.; Guediche, M.; Ben Cheikh, H. 2007. « Interplay of Socio-economic Factors, Consanguinity, Fertility, and Offspring Mortality » in Monastir, Tunisia, Croatian Medical journal, n° 5, volume 48. 701 p.
- Kerrou, Mohamed et Kharoufi, Mostafa. 1994. « Maghreb : familles valeurs et changements sociaux ». Dans Maghreb-Machrek, n° 144, Paris. Pages 26-39.
- Khlal, Myriam .1989. « Les mariages consanguins à Beyrouth : traditions matrimoniales et santé publique ». Dans Travaux et documents. Volume 125, INED, Paris. 143 p.
- Kouaouci, Ali. 1992. Familles, femmes et contraception, contribution à une sociologie de la famille algérienne. CENEAP-FNUAP. 279 p.
- Le Play, Frédéric. 1871. *L'organisation de la famille selon le vrai modèle*. Alfred Mame et fils édition, Paris.
- Levi-Strauss, Claude [1949]. *Nature, culture et société, les structures élémentaires de la parenté* (chapitres I et II). Paris : Flammarion 2008.
- Loulitch, Fatiha. 2017. La famille à Alger, XVIIIe et XIXe siècles : parenté, alliances et patrimoine. Édition Média-Plus, Constantine.
- Meillassoux, Claude. 1975. *Femmes greniers et capitaux*. Maspero.
- Merah, A.; Boussaid, K.; Merabet, I. 2022. « L'argent des femmes, moteur de mutations dans les familles algériennes ». Dans Revue famille et société, n° 1, volume 10. Pages 392-408.
- Mortad, N. 2013. Étude bio-anthropologique des mariages consanguins et liens de parenté dans la population du littoral dans l'extrême ouest algérien. Thèse de doctorat, Université de Tlemcen.
- Murphy, Robert F. and Kasdan, Leonard. 1959. *The structure of parallel marriage*. University of California.
- Oussedik, F., Boussaid, K., Kennouche, T., Merabet, I., Merah, A. 2017. Penser les structures familiales en Algérie. [En ligne]. <https://www.researchgate.net/publication/339297376>, décembre. DOI : 10.13140/rg.2.2.14934.40001.
- Oussedik, F., (dir.), Bouchouf, K., Hammouda, N., Kennouche, T., Lassassi, M., Merabet, I., Merah, A., Miles, R. 2014. *Mutations familiales en milieu urbain*. DGRSDT-CREAD-CRASC. 443 p.
- Safi Mirna. 2008. Population n° 2 Volume 63, pp. 267-298, INED. [En ligne]. DOI 10.3917/popu.802.0267 : <https://colibris.link/yA5b4>
- Saoudi, Souad. 2016. Origines, évolution et biodiversité de la population algérienne selon les ethnies. Thèse de doctorat, université de Annaba.
- Sidi-Yakhlef A., Aouar-Metri, A. 2013. « Étude anthropo-sociologique de la consanguinité dans la population de Oulhaça dans l'Ouest algérien ». Dans Antropo, n° 30. Pages 45-59.
- Sennett, Richard. 1976. « La Communauté Destructrice ». Dans Touraine (dir.), Au-delà de la crise. Paris : Seuil. Pages 57-86.
- Tabah Léon et Sutter Jean. 1952. « Effets de la consanguinité et de l'endogamie, une en-

- quête en Morbihan et Loir-et-Cher ». Dans Population, n° 2. Pages 249-266; doi : 10.2307/1524207 <https://colibris.link/psKXJ> (généré le 24/04/2018)
- Todd, Emmanuel. 1983. La troisième planète, structures familiales et systèmes idéologiques. Seuil, Paris.
- Weber Florence .2005. Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique, Aux lieux d'être. Paris. 264 p.
- Centre national d'études et d'analyse pour la planification-CENEAP. 1989. Enquête nationale algérienne sur la fécondité (ENAF), Alger. 319 p.
- ONS. 2012. Démographie algérienne n° 740.
- ONS. 2017. Démographie algérienne n° 816.
- PAPFAM. 2002. Rapport final, MSPRH.
- PAPFAM.2005. Analyses approfondies, MSPRH.

ابن خلدون عبد الرحمان. 2010. المقدمة، دار التوفيق للتراث، القاهرة. 750 ص.  
مهديد إبراهيم. 1998. الأستقرراطية التقليدية الوهرانية خلال القرن 19م والرأسمالية الأستعمارية: إشكالية الأندماج الأجتماعي، إنسانيات عدد 4 / 1998، الأُسرة: الأمس واليوم.

---

## Résumé

---

L'objectif de ce papier est de saisir l'évolution de l'endogamie familiale en Algérie à travers l'étendue, la structure et les logiques du mariage entre apparentés. Il contribue ainsi, au décryptage du paradigme du « mariage arabe » et rend compte, des logiques à la fois économiques, reproductives et lignagères dans le fonctionnement du système matrimonial, qui concourt au maintien d'une organisation familiale établie sur l'interdépendance des membres.

---

## Mots-clés

---

Endogamie/exogamie, logique matrimoniale, lignée de parenté, bien-être économique, fécondité.

---

## مستخلص

---

الهدف من هذه الورقة هو إدراك تطور زواج الأقارب في الجزائر من خلال نطاق امتداده، بنيته ومنطق استمراره. فهي بالتالي مساهمة في فك رموز نموذج « الزواج العربي » وحيثيات المنطق الاقتصادي، الإنجابي والانتساب في إعادة إنتاج نظام زواجي يكرس الحفاظ على تنظيم أسري قائم على الاعتماد المتبادل بين الأفراد.

---

## كلمات مفتاحية

---

زواج الأقارب / الزواج الخارجي، منطق الزواج، النسب، الرفاه الاقتصادي، الخصوبة

---

## Abstract

---

The objective of this paper is to grasp the evolution of family endogamy in Algeria through the expanse, the structure and logic of marriages between relatives. It thus contributes to deciphering the paradigm of « Arab marriage » and accounts for the economic, reproductive and lineage logic that matrimonial

system follow in it's functioning, which enshrines a family organization based on the interdependence of its members.

---

**Keywords**

---

Endogamy/exogamy, matrimonial logic, lineage, economic well-being, fertility.